

## L'OCDE estime qu'un rôle accru des employeurs permettrait de renforcer la réforme *Welfare to Work* mise en œuvre en Australie

L'Australie devrait renforcer la responsabilité des employeurs dans la prise en charge des salariés malades afin de veiller à ce que ces derniers ne se retrouvent pas au chômage. C'est l'une des recommandations de *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles (Vol.2) – Australie, Espagne, Luxembourg et Royaume-Uni*, ouvrage qui analyse les politiques en vigueur dans ces pays en matière de maladie et d'invalidité, et propose des réformes pour réduire le nombre des demandes de prestations et aider les personnes à réintégrer le marché du travail.

Jouissant d'une économie forte depuis plus de dix ans, l'Australie enregistre un taux d'emploi global en hausse et un taux de chômage remarquablement bas. Et pourtant, les conditions de vie des personnes handicapées ne se sont pas améliorées : leur taux d'emploi tourne autour de 40 %, c'est-à-dire moins qu'il y a cinq ans et seulement la moitié du taux d'emploi des personnes valides. En outre, leur revenu est inférieur d'un tiers au moins à celui des autres habitants.

Parallèlement, le nombre des bénéficiaires d'une pension d'invalidité a doublé en l'espace de vingt ans, pour atteindre environ 6 % de la population en âge de travailler. Fait important, nombreux sont ceux qui passent du régime d'indemnisation du chômage au régime d'invalidité, et, parmi eux, beaucoup ont connu au préalable de multiples épisodes de dépendance à une garantie de revenu.

Actuellement, l'Australie s'efforce de résoudre ces problèmes à travers la réforme *Welfare to Work*, qui se caractérise par trois mesures importantes : au lieu d'évaluer l'invalidité de l'individu, on évalue sa capacité de travail résiduelle ; l'accent est mis sur des mesures d'aide à l'emploi personnalisées ; enfin, une aide est accordée aux personnes ayant une capacité de travail réduite (qui n'ont plus le droit à la pension d'invalidité mais seulement à l'allocation de chômage, dont les règles de conformité sont plus strictes).

Cette réforme *Welfare to Work* arrive à point nommé. Le taux de chômage ayant atteint un minimum record, le marché du travail australien est actuellement très tendu. Il sera ainsi plus facile d'augmenter les taux d'activité et de réduire la dépendance à l'égard des transferts sociaux. De plus, la plupart des acteurs publics et privés soutiennent largement le programme de réforme du gouvernement. Toutefois, certains domaines méritent plus d'attention, trois problèmes en particulier devront être traités dans des réformes futures, selon les conclusions du rapport de l'OCDE.

1. Il faudrait que les employeurs soient tenus d'assurer le suivi des absences répétées pour maladie de leurs salariés et des absences de plus d'un mois; et d'informer les autorités des licenciements consécutifs à un congé maladie de longue durée.
  - Assortir ces obligations d'incitations financières pour que les employeurs accroissent leurs efforts de prévention des maladies et de maintien dans l'emploi. D'autres pays, notamment le Luxembourg, le font en allongeant la période pendant laquelle les employeurs doivent continuer à verser le salaire des travailleurs malades.
2. L'Australie a développé ses services de l'emploi et de la réinsertion professionnelle et a amélioré leur qualité. Il reste à faire en sorte que ces services profitent davantage aux personnes inactives :
  - Accroître les ressources destinées aux services de l'emploi et de la réinsertion professionnelle. Il faudrait supprimer le plafonnement des crédits attribués aux services afin d'éviter les listes d'attente trop longues et de renvoyer les personnes sur un service inapproprié ou de moindre qualité.
  - Améliorer encore les règles de financement. Pour les services de l'emploi et de la réinsertion professionnelle, il faudrait se préoccuper davantage des résultats à plus long terme, c'est-à-dire au delà de 13 ou de 26 semaines, et s'intéresser au parcours professionnel.
3. Il est toujours intéressant de passer de l'allocation *Newstart Allowance* au régime d'invalidité, car ce dernier offre tous les avantages d'une pension que n'offrent pas les allocations :
  - Améliorer les incitations au travail pour les personnes ayant une capacité de travail partielle qui sont actuellement traitées comme des chômeurs et censées chercher un travail à temps partiel.

- Accroître les incitations aux bénéficiaires de prestations d'invalidité à sortir de ce régime. Dans la mesure du possible, la nouvelle approche *Welfare to Work*, c'est-à-dire l'obligation d'une activité à temps partiel en échange d'un meilleur soutien à l'emploi, doit être appliquée également aux bénéficiaires actuels.

Les journalistes peuvent obtenir un exemplaire de **Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles (Volume 2) – Australie, Espagne, Luxembourg et Royaume-Uni** en contactant la Division des relations avec les médias de l'OCDE (tél. : +33 1 45 24 97 00). Pour plus d'informations, contacter l'un des auteurs à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE : Christopher Prinz (tél. : +331 4524 9483) ou Michael Förster (tél. : +331 4524 9280).

[www.oecd.org/els/invalidite](http://www.oecd.org/els/invalidite)